

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



FLOIRAC

Le mot du Maire

« L'information du citoyen sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit fondamental inscrit dans le code de l'environnement.



Du fait de la localisation géographique de la commune et de la nature de ses sols, Floirac enregistre quatre risques naturels majeurs susceptibles d'avoir une incidence notable sur sa population : le risque Inondation, le risque Eboulement, le risque Effondrement, le risque Retrait-gonflement.

A ceux-ci, s'ajoutent les risques technologiques du Transport matières dangereuses et le Risque Nucléaire induits par la proximité de la rocade et de la Centrale du Blayais.

Ce document appelé DICRIM a pour objectif de vous informer sur les risques affectant notre commune, les mesures qui ont été prises pour en limiter les conséquences et les consignes à respecter en cas de survenue d'un évènement afin d'assurer votre sauvegarde et celle des concitoyens.

Il vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde, qui lui, décrit l'organisation communale mise en place pour assurer la sauvegarde des populations et des biens.

Avec ces deux documents, vous l'aurez compris, la ville se dote des tous les moyens nécessaires pour pouvoir faire face à l'imprévu lorsqu'il se produira ».

Jean-Jacques PUYOBRAU
Maire de Floirac



Le risque inondation

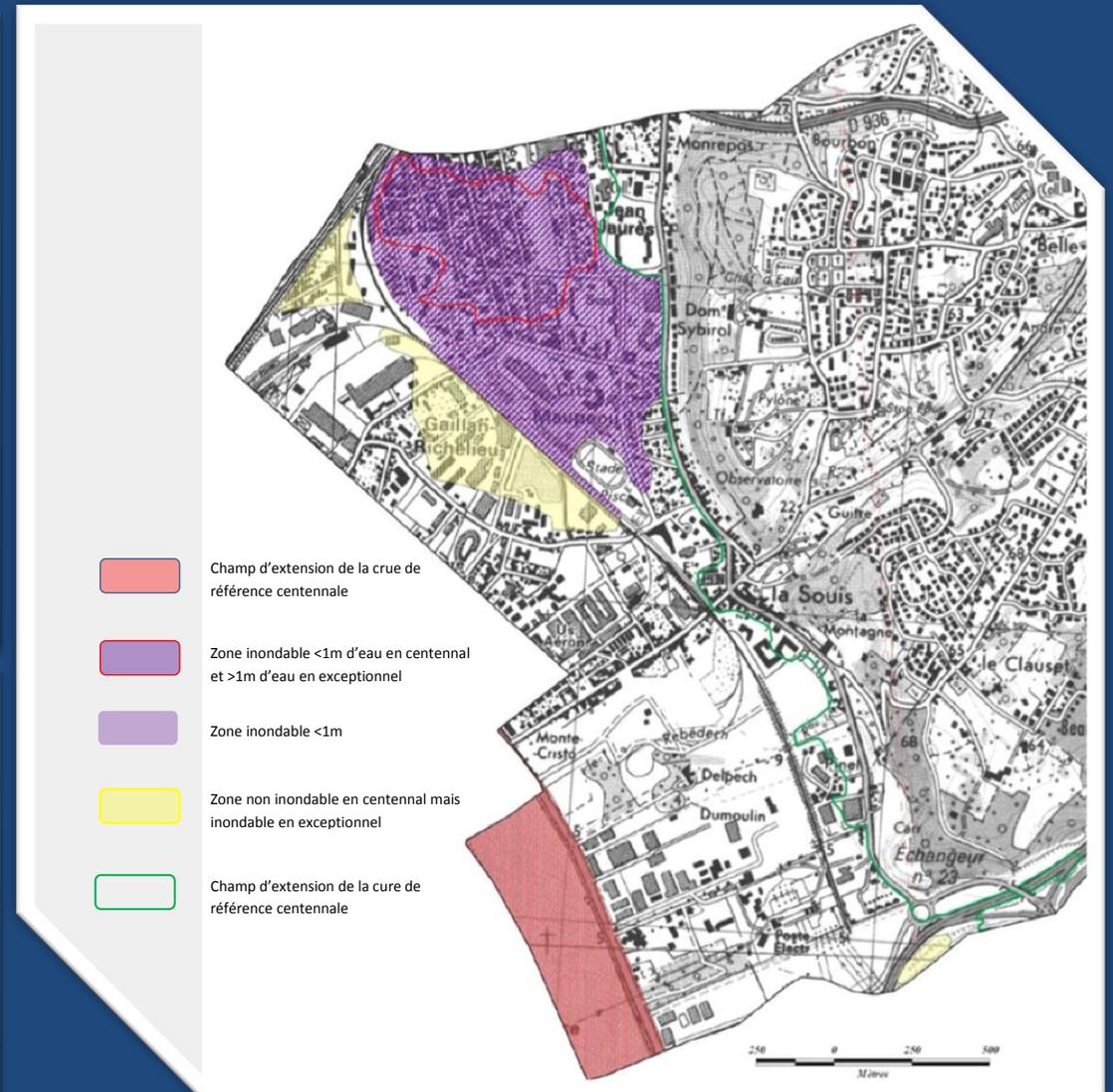
Le risque d'inondation...

... est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières. L'inondation est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques.

Au regard de l'aménagement du territoire Floiracais, le risque d'inondation n'est pas à craindre par un débordement des cours d'eau locaux mais proviendrait essentiellement d'un débordement de la Garonne en amont de la ville.

Les mesures de prévention existantes

- Afin de prévenir les dommages aux biens et aux personnes, la CUB s'est dotée de différents plans de prévention du risque d'inondation, par débordement lent de cours d'eau et par submersion rapide.
- Le PLU actuel tient compte de ce risque et interdit toute nouvelle construction sur certaines zones. De plus, il limite ou contraint les possibilités de travaux sur d'autres.
- Depuis 2010, la ville s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde qui décrit l'organisation mise en place par la ville pour venir en aide aux populations en cas de risque majeur.





Le risque inondation

L'alerte & les consignes

Avant la crue

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts ;
- Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution et l'explosion ;
- Mettez les produits polluants hors d'atteinte de la crue afin d'éviter le risque de pollution de l'eau ;
- Si vous en avez la possibilité, surélevez le mobilier ;
- Si vous en avez le temps, mettez votre véhicule à l'abri de la crue, il risque d'être emporté et de causer des dégâts ;
- Montez à pied dans les étages avec eau potable, vivres, vêtements chauds et médicaments nécessaires.
- Installez-vous proche d'une évacuation (fenêtre, balcon...).

Si vous êtes à l'extérieur :

- Sortez de votre véhicule, il risque d'être emporté beaucoup plus facilement que vous ;
- Eloignez-vous de la zone dangereuse et réfugiez-vous sur un point haut.

Pendant la crue

- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) ;
- Gardez les portes et fenêtres fermées ;
- Evitez de rester bloqué (quittez les lieux dès que l'ordre en est donné) ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne téléphonez pas pour laisser les lignes libres pour les secours.

À RETENIR	 Fermez la porte, les aérations	 Coupez l'électricité et le gaz	 Montez à pied dans les étages	EN CAS D'INONDATION BRUTALE	 Fuyez immédiatement
	 Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	 Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours		 Gagnez un point en hauteur

Après la crue

- Aérez et désinfectez les pièces ;
- Chauffez dès que possible et ne rétablissez l'électricité que sur installation sèche ;
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable (mairie) ;
- Faites l'inventaire des dommages.

OÙ S'INFORMER

Auprès de la mairie ;
Auprès du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile à la Préfecture de la Gironde ;
Auprès de la Direction Départementale de l'Équipement.

Sur Internet :

Direction Régionale de l'Environnement
réseau national des données sur l'eau :

<http://www.mde.tm.fr>

Ministère de l'écologie et du développement durable :
www.prim.net



Le risque éboulement

Le risque d'éboulement...

... est lié aux mouvements de terrain qui comprennent :

- Les chutes de pierres ou de blocs qui sont des phénomènes à cinétique rapide. Ils proviennent de l'évolution mécanique de falaises ou d'escarpements rocheux très fracturés ou altérés.
- Les éboulements en masse de pans de falaises ou d'escarpements rocheux, surviennent selon les plans de discontinuité préexistants.
- Les glissements de terrain correspondent au déplacement, +/- lent, de sols cohérents (marnes et argiles) sur une pente, le long d'une surface de rupture. Ils peuvent intéresser les couches superficielles ou être très profonds (plusieurs dizaines de mètres).
- Les coulées boueuses correspondent à une fluidification des matériaux glissés et à leur transport par l'eau en phase visqueuse.

Bâtie à cheval sur les coteaux, Floirac est concerné par ce risque le long des coteaux de l'avenue F. Mitterrand et par la zone de la falaise des anciennes cimenteries qui surplombe une des voies d'accès à la commune via la rocade bordelaise (avenue Gaston Cabannes).

Les mesures de prévention existantes

Les différentes zones d'aléas ne contiennent pas d'habitations, à l'exception de celles situées en aval de la zone sur le versant gauche de l'avenue François Mitterrand.

Par conséquent aucune mesure de prévention particulière n'est mise en place par la commune.





Le risque éboulement

L'alerte & les consignes

Avant l'éboulement

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant l'éboulement

- Fuyez latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches ;
- Eloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas. Vous vous exposeriez de nouveau au risque d'éboulement ;
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé. Ce dernier pourrait s'écrouler et vous seriez bloqué dans les décombres ;
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio ;
- Informez les autorités.

Après l'éboulement

- Juste après la crise, ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours éventuels ;
- Faites l'inventaire des dommages ;
- Se renseigner à la Mairie pour savoir si un arrêté de catastrophe naturelle a été pris pour permettre une prise en charge des dégâts



OÙ S'INFORMER

Auprès de la mairie : Service Urbanisme

Sur Internet :

- Les cartes communales délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol au sens de l'article L563-6 du Code de l'Environnement : <http://www.bdmvt.net/>

- Portail de l'état sur les risques majeurs :

<http://www.risques.gouv.fr/>



Le risque effondrement

Le risque effondrement...

... est lié à la présence de cavités souterraines.

Plusieurs phénomènes peuvent se manifester au détriment des personnes, des biens ou de l'environnement :

- les affaissements créent des dépressions topographiques peu profondes (quelques centimètres à quelques dizaines de centimètres). Ils sont consécutifs à la dégradation de cavités souterraines amortie par le comportement souple des terrains qui les surplombent ;

- les effondrements de terrain sont des phénomènes brutaux provoquant l'apparition quasi instantanée de « fontis » (effondrement localisé) ou d'effondrements spontanés généralisés. Ils résultent de la rupture de voûtes de cavités souterraines naturelles ou artificielles, sans atténuation par les terrains situés au-dessus.

Floirac est concerné par le risque d'effondrement du fait de la présence d'anciennes carrières dont l'exploitation a cessé depuis le siècle dernier.

Les mesures de prévention existantes

- Les cavités existantes sur la commune ont fait l'objet d'une déclaration et d'un suivi au sein d'une base de données nationale : BDCavité

En permettant le recueil, l'analyse et la restitution des informations de base nécessaires à la connaissance et à l'étude préalable des phénomènes liés à la présence de cavités, cette base de données mémorise de façon homogène, l'ensemble des informations disponibles en France et contribue au porté à connaissance, qui relève du rôle de l'Etat en matière de prévention des risques.





Le risque effondrement

Avant l'effondrement

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant l'effondrement

A l'intérieur d'un bâtiment :

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- Ne prenez pas l'ascenseur.

A l'extérieur d'un bâtiment :

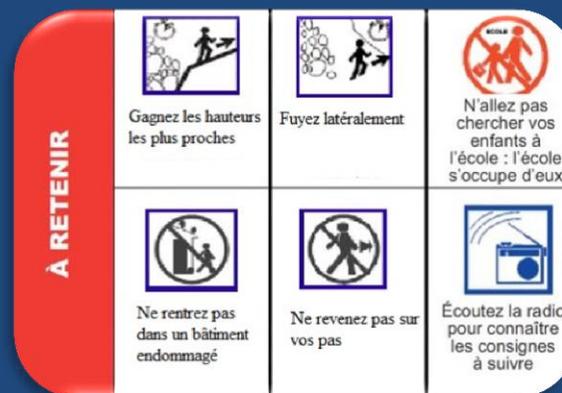
- Eloignez-vous de la zone dangereuse ;
- Respectez les consignes des autorités ;
- Rejoignez le lieu de regroupement qui vous sera indiqué.

Après l'effondrement

- Juste après la crise, ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours éventuels ;
- Ecoutez la radio pour connaître les premières consignes ;
- Faites l'inventaire des dommages ;
- Se renseigner à la Mairie pour savoir si un arrêté de catastrophe naturelle a été pris pour permettre une prise en charge des dégâts.

Si vous êtes témoin d'un effondrement dans votre habitation (maison ou jardin) :

- Si vous voyez des canalisations ou réseaux dans ou à proximité de l'effondrement, coupez l'eau, l'électricité, le gaz...
- Prévenez les gestionnaires des réseaux ;
- Pour éviter tout danger, éloignez-vous de la zone d'effondrement et notamment des bords de celle-ci.
- N'hésitez pas à prendre des photographies du désordre et de son évolution éventuelle.



OÙ S'INFORMER

Après de la mairie : Service Urbanisme Sur Internet :

- Les cartes communales délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol au sens de l'article L563-6 du Code de l'Environnement : <http://www.bdmvt.net/>

- Portail de l'état sur les risques majeurs :
<http://www.risques.gouv.fr/>



Le risque sismique

Le risque sismique...

... est lié à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols. Par définition, ce risque est imprévisible.

Les mesures de prévention existantes

- Avant le 1er mai 2011, un zonage était établi à partir de la connaissance historique des séismes et de la connaissance géologique du territoire, selon un maillage cantonal.

Le zonage actuel s'appuie sur une approche probabiliste (en fonction notamment de la topographie et des failles) selon un maillage communal. Ce zonage réglementaire, qui comprend cinq niveaux, est accompagné de règles parasismiques.

L'arrêté du 22 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011 définit les règles parasismiques applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal » situés en zone de sismicité faible à forte.

Floirac étant situé en zone de sismicité faible, aucune règle particulière n'est imposée lors de la construction de maison individuelle.



**OÙ
S'INFORMER**

- Réseau National de Surveillance Sismique :
<http://renass.unistra.fr/>

-Portail de l'Etat sur les Risques Majeurs :
<http://risques.gouv.fr>

Le risque sismique

Avant le séisme

- Informez- vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde ;
- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

Pendant le séisme

- Restez où vous êtes:
 - à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, etc.) ;
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras ;
- N'allumez pas de flamme.

Après le séisme

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- Vérifiez l'eau, l'électricité : en cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

Le signal national d'alerte

C'est un signal émis par une sirène utilisé en cas d'accident industriel ou nucléaire et qui invite à la mise à l'abri immédiate dans un local clos.



Son modulé sur 3 fois 1 minute
"Confiniez-vous"

Son continu de trente secondes
"Vous pouvez maintenant sortir"

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

► N° Vert 0800 50 73 05

(appel gratuit)



Le risque Transport Matières Dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses (TMD)...

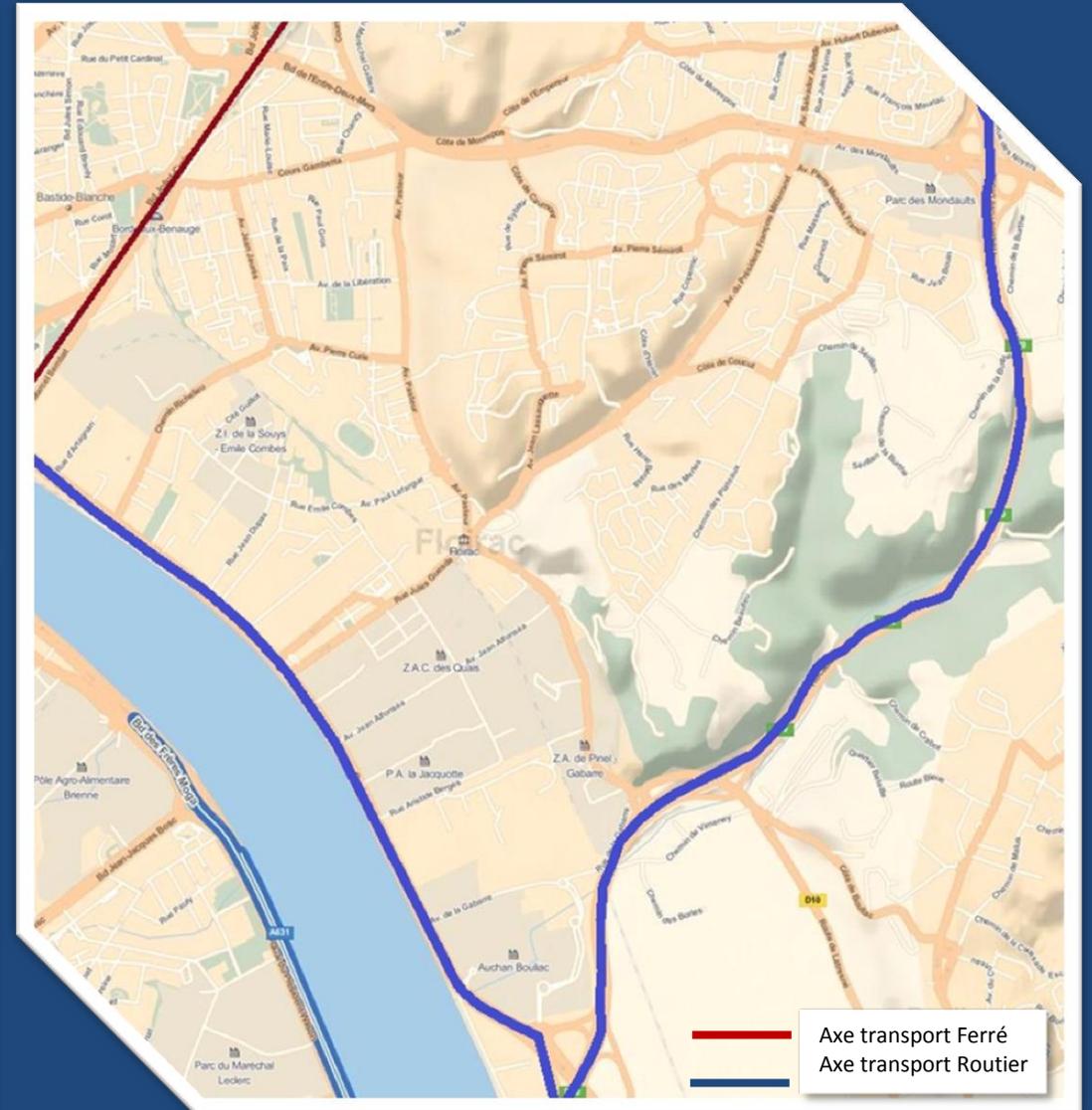
... est lié à la circulation, par voie ferroviaire, routière ou par canalisation, de produits pouvant, de par leur propriétés physiques ou chimiques être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

En cas d'accident, le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air.

Ce risque est par définition diffus et ne peut être localisé précisément. Les axes routiers ou ferroviaires les plus importants ont toutefois une probabilité plus grande d'être concernés par ce type de risque ; à Floirac, il s'agit de la rocade et de la voie ferrée.

Les mesures de prévention existantes

- Afin de prévenir les accidents, l'ensemble des personnels de conduite reçoit une formation délivrée en fonction de la matière transportée.
- Une réglementation de la circulation est en vigueur dans la commune.
- Une signalétique internationale est par ailleurs apposée sur l'ensemble des camions transportant des matières dangereuses.
- Des normes de construction et des dispositifs de sécurité sont établis pour les remorques, citernes et canalisations. Celles-ci font d'autre part l'objet de contrôles techniques périodiques.
- Pour le réseau ferré, il existe des plans de prévention spécifiques (gérés par la SNCF) et éventuellement des plans de secours départementaux (gérés par le Préfet).



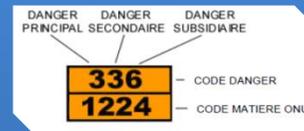


Le risque Transport Matières Dangereuse

L'alerte & les consignes

Si vous êtes est témoin d'un accident TMD

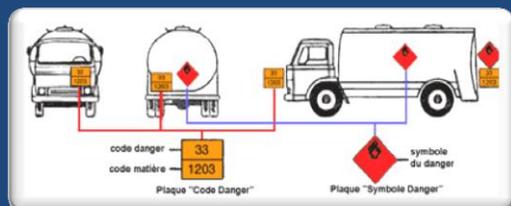
- Eloignez-vous du lieu de l'accident et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ;
- Prévenez les pompiers (18 ou 112) et la police ou la gendarmerie (17 ou 112) en indiquant si possible le "code danger" et le "code produit" figurant sur la plaque orange apposée sur le camion. Ne vous approchez pas de celui-ci ;
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie.



Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
- le cas échéant, le code matière du produit et le code danger.

Dans tous les cas, conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.



À RETENIR	 Enfermez-vous dans un bâtiment	 Bouchez toutes les arrivées d'air	 Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	 Ni flamme, ni cigarette	 Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Le signal national d'alerte

C'est un signal émis par une sirène utilisé en cas d'accident industriel ou nucléaire et qui invite à la mise à l'abri immédiate dans un local clos.

Son modulé sur 3 fois 1 minute
"Confiniez-vous"

Son continu de trente secondes
"Vous pouvez maintenant sortir"

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

N° Vert 0800 50 73 05

(appel gratuit)

Le signal d'alerte : il n'y a pas de signal d'alerte spécifique aux accidents de transport de matières dangereuses. En cas d'accident, l'alerte est donnée par des ensembles mobiles d'alerte et les médias locaux.

- Les messages d'alerte contiennent des informations relatives à l'étendue du phénomène et indiquent la conduite à tenir. Ils sont diffusés par les antennes locales de programme de Radio France et de France Télévisions.
- La fin de l'alerte est annoncée sous la forme de messages diffusés par les services de radiodiffusion sonore et de télévision, dans les mêmes conditions que pour la diffusion des messages d'alerte.

Les risques météorologiques

Les autres risques météorologiques...

... regroupent les risques liés aux manifestations naturelles de la Nature : vents violents, orages, pluies, tempête, canicule/froid.

Comme toutes les communes de France, Floirac peut rencontrer des épisodes météorologiques particuliers. Les pluies importantes du 26 Juillet 2013 en sont le dernier exemple.

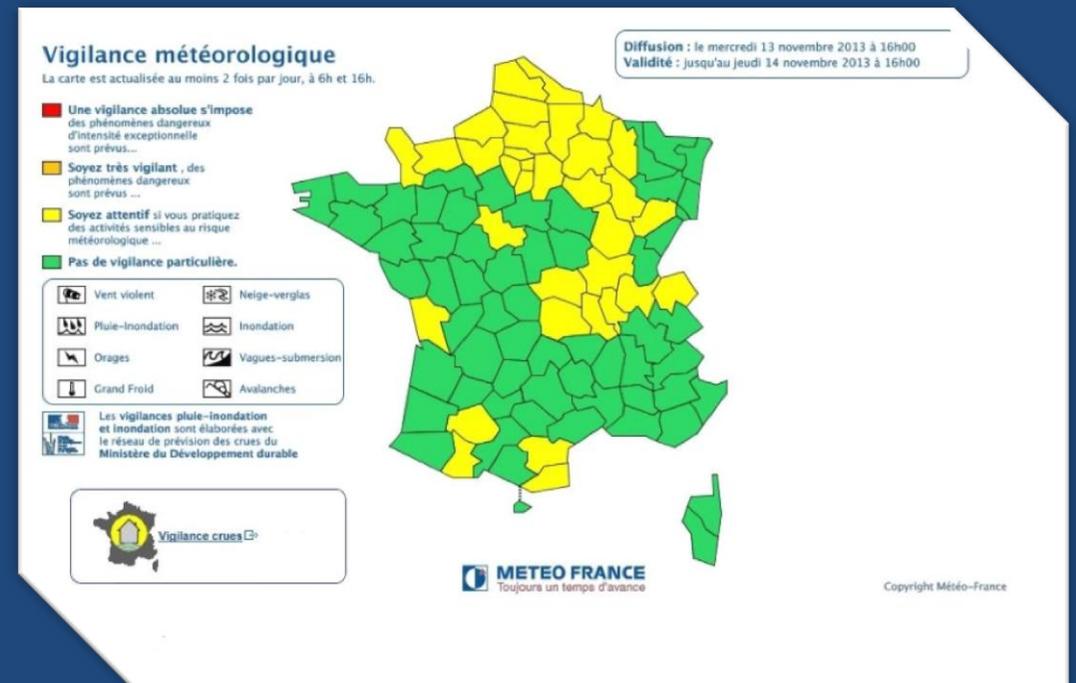
Les mesures de prévention existantes

- Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

- En cas de phénomène important (niveau orange), la Préfecture de Gironde envoie à toutes les communes concernées un bulletin d'alerte. En retour, la ville peut mettre en place une organisation particulière (surveillance, annulation de manifestations en plein air, etc.) ou activer son Plan Communal de Sauvegarde.

- En période estivale, le CCAS active une cellule de vigilance pour les personnes âgées afin de prévenir tout risque lié à la canicule.

- En cas d'épisode de gel, la commune organise le salage du parvis des bâtiments communaux et des écoles et peut s'occuper du salage des voies non prises en charge par la CUB.



**OÙ
S'INFORMER**

- Auprès de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

- Auprès du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr>

- "canicule info service" 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ouvert du 1er juin au 31 août

- Auprès du CCAS de Floirac : 05 57 80 87 10

Les risques météorologiques

Les consignes

En cas de Tempête / Vents Violents

- Evitez les déplacements extérieurs. Si vous y êtes obligé, prévenez quelqu'un de votre déplacement ;
- Si vous êtes en voiture : rouler lentement. Attention aux obstacles sur les voies de circulation ou au risque de chutes de branches et d'objets ;
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ;
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

En cas de Canicule

- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider ;
- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (climatisé, ventilé) ;
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif ;
- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h).

En cas d'Orage / Fortes Précipitations

- Evitez les déplacements. Si vous y êtes obligé, prévenez quelqu'un de votre déplacement ;
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée ;
- Respectez les déviations mises en place ;
- Evitez l'utilisation du téléphone et appareils électriques ;
- Ne vous abritez pas sous les arbres ;
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.

En cas de Grand Froid

- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel ;
- Attention aux trottoirs glissants. Pour limiter le risque de glissade vous pouvez mettre par-dessus vos chaussures une grosse paire de chaussettes ;
- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.

Après le phénomène

- Vérifiez les dégâts éventuels ;
- Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ;
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre ;
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés ;
- Contactez la Mairie pour savoir si un arrêté de catastrophe naturelle a été pris.

À RETENIR



Enfermez-vous dans un bâtiment



Ecoutez la radio (Radio France)

Le risque nucléaire

Le risque nucléaire...

... résulte d'un incident ou d'un accident pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

Les effets radiologiques résultent du rejet dans l'environnement de particules radioactives à des concentrations telles qu'elles sont susceptibles d'entraîner des effets sur la santé par inhalation, ingestion, ou contact cutané. Les effets peuvent être immédiats en cas d'irradiation aiguë (lésions cutanée ou des organes) ou différés en cas d'irradiation chronique (cancers, leucémies, effets tératogènes et reprotoxiques...).

Du fait de la présence de la Centrale Nucléaire Productrice d'Electricité (CNPE) du Blayais en Gironde, la ville est concernée par le risque nucléaire. Même si ce risque est faible, et qu'il ne fasse pas partie de la liste des risques majeurs auxquels la commune est assujettie, il est à prendre en compte en tant que risque annexe.

Les mesures de prévention existantes

- Le Préfet établit, pour le cas où surviendrait un accident débordant les limites de la CNPE, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) prévoyant l'organisation des secours. Son déclenchement dépend de la cinétique du rejet radioactif après l'accident.

- En cas d'alerte par la préfecture, une distribution de cachets d'iode aura lieu dans les différents points de la ville (correspondant aux bureaux de vote de la commune) selon des modalités qui vous seront communiquées.

Pendant la fuite

- Rejoignez un local clos en respirant, dans la mesure du possible à travers un linge humide et en fuyant selon un axe perpendiculaire au vent ;
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en bouchant les arrivées d'air, en arrêtant les ventilations et les climatisations ;
- Eloignez-vous des portes et fenêtres ;
- Ecoutez la radio ;
- N'allez pas chercher les autres membres de votre famille (enfants à l'école par exemple), les secours s'en occupent ;
- Ne quittez pas votre abri sans autorisation des pouvoirs publics ;
- Si un ordre d'évacuation est lancé, munissez-vous d'un transistor, de vêtements adaptés, des médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent ;
- Evitez de téléphoner.

Après la fuite

- N'évacuez qu'après la fin d'alerte (annoncée par la radio ou par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes) ;
- Ne touchez pas aux objets, aliments, eau qui auraient pu être contaminés.



Rester informé

Portails sur les Risques Majeurs en France : <http://www.prim.net>
<http://www.risquesgouv.fr>

Le risque inondation : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Le risque éboulement : <http://www.bdmvt.net>

Le risque effondrement : <http://www.bdmvt.net>

Le risque sismique : <http://www.rnass.unistra.fr>

Le risque TMD : <http://www.risquesmajeurs.fr> rubrique « risque TMD »

Les risques météorologiques : <http://www.meteofrance.com>

(canicule/froid) : <http://www.sante.gouv.fr>

Le risque radiologique : <http://www.risquesmajeurs.fr> rubrique « risque nucléaire »



Soyez Prêts !



Guide de préparation aux situations d'urgences :

<http://www.risques.gouv.fr/sites/default/files/guide-2012-v1.pdf>

Soyez Prêts !



Les contacts utiles

En cas d'urgence



SAMU : 15

POLICE : 17

SAPEUR POMPIERS : 18



112

Urgence Gaz : 05 56 79 41 00

Urgence EDF : 0 810 333 033

Urgence Lyonnaise : 0 810 867 867

Nous contacter

Tél : 05 57 80 87 00

Fax : 05 56 40 80 08

Web : <http://www.ville-floirac33.fr/>

Mail : accueil@ville-floirac33.fr



Rester à l'écoute



France Bleu Gironde : 100.1 MHz

France Info : 105.5 MHz